République Française – Département des Vosges – Arrondissement d'Epinal

Mairie de DOGNEVILLE – 211, Grande Rue 88000 DOGNEVILLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 04 Mars 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le quatre mars deux mil vingt-six à dix-huit heures**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET (PARADIS)	X		
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE PITET (CLAUDE)	X		
Lauriane COURCIAT		X	Anna FALIGUERHO
Bernard DOUTRES		X	Jean-Marie BECHERT
Anna FALIGUERHO (CAPLAIN)	X		
Fabienne FERRY (GRANDHAYE)		X	Mireille CLAUDE PITET
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Non excusé	
Pascal MUNIER	X		
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL (ARNOULD)	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	11
Votants :	14

Date de la convocation
26 février 2026

Secrétaire de séance
Anna FALIGUERHO

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.
Approbation de la séance précédente.

Point n° 1 : Programme d'actions ONF 2026. Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2026.
Point n° 2 : Montant de la participation communale à la protection sociale des agents territoriaux.
Point n° 3 : Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un Assistant/Conseiller de Prévention (ACP)
Point n° 4 : Servitude de passage pour ENEDIS.
Point n° 5 : Vente d'un terrain
Point n° 6 : Reconduction du dispositif d'aide à la rénovation des logements vacants.
Point n° 7 : Adhésion d'une commune au S.M.I.C des Vosges
Point n° 8 : Subvention ADAVIE et ADMR
Point n° 9 : Approbation du CFU – Commune
Point n° 10 : Approbation du CFU – Budget annexe « Lotissement Les Prés »
Point n° 11 : Affectation du résultat
Point n° 12 : Vote des taux des taxes locales
Point n° 13 : Budget Primitif 2026 – Commune
Point n° 14 : Budget Primitif 2026 – Lotissement « Les Prés »
Point n° 15 : Subventions 2026 aux associations
Point n° 16 : Informations diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Anna FALIGUERHO est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :

Signature de devis d'un montant de :

- 1.932,- € avec l'entreprise BOULANGER pour la réfection de l'entrée de la salle Doda.
- 2.676 € avec l'entreprise d'électricité SODEL pour des travaux supplémentaires au groupe scolaire.
- 33.187,30 € avec l'entreprise POIROT pour la réfection du préau dans la cour de l'école.
- 1.591,- € avec la société CITEOS pour le remplacement d'un candélabre à la suite d'une tentative de vol de cuivre sur celui-ci.
- 5.763,- € et 3.645,- € avec le Cabinet d'architecture BOUILLON-BOUTHIER pour d'une part la réhabilitation de l'ancienne école maternelle et d'autre part pour des aménagements urbains au stade.
- 8.204,40 € avec la société EUROP REVETEMENTS pour la rénovation des sols de quatre pièces au sein de la Mairie.

Puis Madame le Maire accueille Monsieur Jean-Philippe HAEUSSLER, garde forestier, venu présenter le programme forestier pour cette année.

2026 - 01 : Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2026.

Les coupes, pour l'exercice 2025, seront assises sur les parcelles 2 – 8 – 11 – 43 – 44 – 45 – 46 et 49.
Voté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Marie BECHERT alerte Monsieur HAEUSSLER sur la dangerosité du Chemin de Crasse à la suite des travaux inachevés par l'entreprise NEY. Monsieur le garde forestier rappelle qu'une mise en demeure est en cours jusqu'au 30 avril prochain. Il faudra aviser à l'échéance de ce délai.

2026 - 02 : Montant de la participation communale à la protection sociale des agents territoriaux.

Madame Nathalie ARNOLD, Secrétaire Générale informe les membres du conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2026, la participation obligatoire de l'employeur au titre du contrat mutuelle santé sera portée à 15 € par mois, et rappelle que celle-ci était de 10,- € jusqu'alors.
Madame le Maire propose, pour se mettre en conformité, de fixer, à compter du 1er janvier 2026, à 15,- € par agent adhérant au contrat de groupe proposé et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière pour la collectivité au risque « **SANTE** ».
Elle indique qu'il convient de conserver le versement à 7 € par agent adhérant au contrat de groupe proposé et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière pour la collectivité au risque « **PREVOYANCE** ».
Voté à l'unanimité.

2026 - 03 : Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un Assistant/Conseiller de Prévention (ACP).

Madame la Secrétaire Générale rappelle à l'assemblée que l'agent assurant les fonctions d'assistant de prévention a quitté provisoirement la collectivité et qu'il convient de nommer une nouvelle personne pour assurer cette mission. Mais, au sein des effectifs du personnel communal, il n'y a pas d'agent qui pourrait dégager du temps pour ce service.
Le Centre de Gestion des Vosges, au moyen de la signature d'une convention, peut mettre à disposition une personne assurant ce rôle.

Voté par 12 voix Pour et 2 Abstentions.

Monsieur Pascal MUNIER demande le montant de cette prestation et aurait souhaité que ce soit une personne en interne qui soit formée à cette mission plutôt que de la confier à une personne ne connaissant pas les problématiques de notre commune.

2026 - 04 : Servitude de passage pour ENEDIS.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à DOGNEVILLE **section AN n°118.** Elle demande ainsi à l'assemblée de l'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle, et tout document y afférent.

Voté à l'unanimité.

2026 - 05 : Vente d'un terrain.

Madame le Maire rappelle la mise en vente, depuis plusieurs mois déjà, d'un terrain communal cadastré Section AO 173 en zone UB d'une contenance de 737 m², situé 81 Impasse des TOMBOIS, dans le lotissement communal « Les Prés » et reprécise à l'assemblée, les contraintes liées à cette parcelle entrainant de fait la difficulté d'en trouver un acquéreur. une offre d'achat vient d'être réceptionnée en Mairie pour un montant de 35.000,- € (trente-cinq mille Euros) et l'acheteur éventuel prendrait à sa charge, l'évacuation de l'amiante du petit bâtiment présent sur la parcelle et s'engagerait à acheter l'ensemble en l'état.

Voté à l'unanimité.

2026 - 06 : Reconduction du dispositif d'aide à la rénovation des logements vacants.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une aide communale à la rénovation des logements vacants en complément de l'aide intercommunale, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie pour la période 2022-2025. Cette opération, conduite par l'Agglomération avec les soutiens financiers de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Région Grand Est et du Département des Vosges, consiste en l'accompagnement administratif, technique et financier renforcé des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire avec pour principaux objectifs de :

- Les encourager à rendre leurs logements confortables, économes et sains ;
- Lutter contre les situations de précarité énergétique, d'habitat indigne et non décent ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- D'encourager la restauration la restauration et la remise sur le marché des logements vacants ;
- De redynamiser les centres-bourgs et cœur de villages.

La Communauté d'Agglomération a notamment souhaité mettre en place des moyens spécifiques sur ces deux derniers points par la mobilisation d'une aide à la remise sur le marché des logements vacants privés.

Cette aide communautaire, calculée sur la base de 10% du montant Hors Taxe des travaux de rénovation engagés en vue de la remise sur le marché du logement, est plafonnée à 10 000 € par logement et **conditionnée à la mise en place d'une aide communale complémentaire**.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la reconduction du dispositif d'aide à la rénovation des logements vacants et rappelle que l'aide communale est fixée à 2.000,- € par logement et plafonnée à 5 primes à la rénovation par année, soit 10.000,- €

Voté à l'unanimité.

2026 - 07 : Adhésion d'une commune au S.M.I.C des Vosges.

La Commune de BARISEY LA COTE demande son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes des Vosges.

Voté à l'unanimité.

2026 - 08 : Subvention ADAVIE et ADMR.

Madame Le Maire rappelle qu'il est accordé chaque année, aux l'associations ADAVIE et ADMR, une subvention à hauteur de 100,-€ pour chacune d'elle. Il est proposé à l'assemblée de réitérer ce versement à la suite de leur sollicitation adressée à la commune pour une aide financière pour cette année.

Voté à l'unanimité.

A l'annonce des points financiers à venir, Monsieur Antoine ROTH demande un report de séance de ceux-ci. Comme il n'a pas été donné suite à sa requête, il a souhaité se retirer des votes.

2026 - 09 : Vote du CFU - Commune.

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint aux Finances, rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaires régissant ces documents.

Adopté par 9 voix Pour et 3 Abstentions, *Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.*

2026 - 10 : Vote du CFU – « Lotissement Les Prés ».

Monsieur Christophe LE NEURES, Adjoint aux Finances, rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaires régissant ces documents.

Adopté par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions, *Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.*

2026 - 11 : Affectation du résultat.

Constatant que le C.F.U. de la commune présente un déficit de fonctionnement de 50.068,66 € et un déficit d'investissement de 135.015,27 € ;
Compte-tenu des résultats d'exécution reporté de l'exercice 2025 ;

L'affection du résultat à prendre en compte pour l'exercice 2026 est donc le suivant :

- Excédent d'Investissement : 326.682,85 €
- Excédent de Fonctionnement : 308.771,95 €

Adopté par 10 voix Pour et 3 Abstentions

Avant d'aborder la partie budgétaire de l'exercice 2026, Monsieur LE NEURES fait lecture à l'assemblée d'une présentation brève et synthétique du budget primitif de la commune qui sera soumis au vote.

2026 - 12 : Taux des taxes locales.

Monsieur l'Adjoint propose à l'assemblée de ne pas changer, cette année encore, les taux des taxes locales.

Ceux-ci restent donc fixés, pour la part communale, à :

- 36,36 % pour la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie
- 19,34 % pour la Taxe Foncière sur la Propriété Non Bâtie
- 10,17 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

Adopté par 9 voix Pour et 4 Abstentions

2026 - 13 : Budget primitif 2026 – Commune.

Le budget primitif de la Commune est établi à l'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : 1.663.035,16 €
- Section d'Investissement : 1.563.538,04 €

Adopté par 9 voix Pour et 4 Abstentions

2026 - 14 : Budget primitif 2026 – Lotissement « Les Prés ».

Le budget primitif du Lotissement les Prés est établi à l'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : 709.254,45 €
- Section d'Investissement : 709.249,45 €

Adopté par 9 voix Pour et 4 Abstentions

2026 - 15 : Subvention aux associations

Le budget primitif présenté comporte notamment une annexe relative à l'octroi de subvention aux associations locales ainsi qu'à d'autres organismes associatifs.

ASSOCIATION FAMILIALE	3.300
CLASSES MIR@BEL	350
CLUB INFORMATIQUE	300
COOPERATIVE SCOLAIRE	2.800
ECONOMIE FAMILIALE	350
FOOTBALL	1.000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300
GYMNASTIQUE DOUCE	300
GYMNASTIQUE PILATE	300
JUDO	600
LOUPS CRE ART	300
SOCIETE DES FETES	1.000
UNISPORTS	1.000
Les BOUILLEURS DE CRU	5.000

ADAVIE	100
A.D.M.R.	100

Adopté par 13 voix Pour.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait lecture des transactions d'urbanisme dans lesquelles le droit de préemption communal est requis.

- Madame Anna FALIGUERHO, Adjointe au Maire, informe l'assemblée de l'organisation, par la société de Chasse, de l'action « La nature propre », le samedi 07 mars à partir de 8h. Le rendez-vous est donné à la cabane des Chasseurs, Chemin du Montant Roye, et les élus, les habitants ou d'autres bénévoles y sont cordialement invités.

Avant de lever la séance, Madame le Maire a remercié les membres du Conseil Municipal pour les projets réalisés. Elle remercie également l'ensemble des agents et a appuyé sur la disponibilité sans faille du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 11 mars 2026 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 4 décembre 2025.

A Dogneville, le 11 mars 2026
Le Maire,
Mireille CLAUDE - PITET

MAIRIE de DOGNEVILLE
88000 (VOSGES)